

le 6 janvier 2020

Aux élèves, membres du personnel et familles de l'École secondaire de Clare :

En 2019, Santé Canada a abaissé la limite maximale acceptable de plomb dans l'eau potable et a mis en place des nouvelles lignes directrices en ce qui a trait aux analyses. Par conséquent, toutes les écoles du CSAP seront soumises à des analyses conformément à la nouvelle norme de Santé Canada.

Le 19 décembre, la province a annoncé que toutes les écoles publiques de la province recevront de l'eau potable en janvier si :

- le niveau de plomb dans leur eau n'a pas encore été analysé;
- le niveau de plomb a été analysé et on a déterminé que l'école devait recevoir de l'eau d'ailleurs.

L'eau de votre école n'a pas encore été analysée.

Les analyses peuvent seulement prendre place lors de températures plus chaudes. Pour votre école, cela sera au printemps 2020.

Jusqu'à ce que l'on puisse faire une analyse, les élèves et les membres du personnel n'auront pas accès aux fontaines. Dans ce cas, l'école recevra de l'eau potable d'une autre source pour le reste de l'année scolaire.

Afin de contribuer à la protection de l'environnement, nous encourageons les familles à envoyer leur enfant à l'école avec une bouteille ou une tasse réutilisable dans la nouvelle année.

Veuillez communiquer avec la directrice de votre école si vous avez des questions.

Sincèrement,

Stéphane Bertrand
Directeur des opérations
Conseil scolaire acadien provincial